

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-499996

COURRIER
NSN

ND: 32102

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6874

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

OU RHAL AHMED

Date de naissance :

06/09/65

Adresse :

38 lot 81 HAM FUE5 APP7 calme

Télé.:

06 78 71 27 38

Total des frais engagés : 308 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Abdulkader EL MADI
MÉDECINE GÉNÉRALE
Diplômé en Echographie Générale
153, Rue 25, Bd. Panoramique
Bine Lamdoune - Casablanca

Date de consultation :

02 MARS 2020

Nom et prénom du malade :

OU RHAL Ahmed

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

affection

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

CASAB

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 19/06/20

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
2-3-2020	C	139,20	INP : N° 09105771 Docteur Abdelkader EL MADI MEDECINE GENERALE Diplômé en Echographie Générale 453, Rue 25, Bd Panoramique Casablanca	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
ARMACIE DE LA FRATERNITE Mme. MGHABBAR RAJA Bd Abdeljalil Senhaji Hay Jawad Casablanca Tél:05 22 291 330	2/31/2020	178.00

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Abdelkader EL MADI

MEDECINE GENERALE

Diplômé en Echographie Générale
de la Faculté de Médecine de Montpellier

N° 002H2A Casablanca le : 2-3-2023
الدار البيضاء في 2-3-2023

الدكتور عبد القادر الماضي
الطب العام

دبلوم الكشف بالصدى

خريج كلية الطب بمونبليي - فرنسا

38,80

Flunisom



1406301C

38,80

20,40

Humectante



1406301Z

LOT : 19068
PER : 06/2022
PPV : 20,40 DH

96,80

AXIMYCINE 1g Vial



1 U

AXIMYCINE® 24 comprimés dispersibles

PPV 96DH80

LOT 92008 3
EXP 04/2021

22,00

Clavac 1mg

22,00

178,00

BHARMACIE DE LA FRATERNITE
Mme. MGHABBAR RAJA

88, Bd Abdellah Senhaji Hay Jawadieh
Casablanca

Tél: 05 22 291 330

Docteur Abdelkader EL MADI
MEDECINE GENERALE

Diplômé en Echographie Générale
153, Rue 25, Bd. Panoramique
Bine Lamdoune - Casablanca

Tél: 0522 21 11 12 - Autorisation N° 4994

شارع بانوراميك الزنقة 25 الرقم 153 بين المدن

الهاتف : 05 22 21 11 12 - رقم الرخصة 4994 - رقم التعريف الموحد 001778217000037

Tél : 05 22 21 11 12 - Autorisation N° 4994 - ICE : 001778217000037 - INPE : 091057711